

pour tâcher de le reprendre, ainsi qu'on avoit fait lors de sa première fuite. Mais cette précaution n'a pas voulu cette fois-ci; il a quitté le plus promptement qu'il a pu le territoire de *Dantzich*.

Comme on ne croit pas devoir imputer à la Régence de *Dantzich*, la faute de cette évafion, après les mefures qu'on lui a vû prendre pour la prévenir, les Magistrats ont fait favoir à l'Agent de la Cour de *Ruffie*, qu'ils étoient très fâchés que leurs foins euflent été infructueux, mais qu'ils efperoient que Sa Maj. Imp. Czarienne rendroit justice à la pureté de leurs intentions: Et pour ne négliger aucunes de leurs attentions à l'occasion de cette affaire, ils ont fait comparoitre devant le Conseil, les Officiers qui étoient préposés à la garde du Colonel de la Salle. Ils ont été examinés avec beaucoup d'exaétitude, fur toutes les circonftances de fon évafion. Ils ont témoigné unanimement leur furprife de ce que cet Officier avoit trouvé le moyen de tromper leur vigilance, & de rendre inutiles les précautions dont ils avoient ufé. Leurs dépositions ont été mifes par écrit & envoyées à *Varfovie*.

L'Agent de *Ruffie* ayant reçu les déclarations des Magistrats de *Dantzich* fur le fait arrivé, il s'est fimplément chargé de le faire parvenir à la connoiffance de la Cour. Mais les démarches du Ministère Ruffien pour l'extradition du Comte de la Salle, ayant paru depuis quelque tems moins preffantes qu'auparavant, & le Roi continuant de s'employer avec fuccès à faire fubfifter la bonne intelligence entre les Cours de *Ruffie* & de *France*, on en infère que le mécontentement occasionné par l'affaire de Mr. de la Salle, fera bientôt entièrement affoupi.

RUSSE, I. Le retour annoncé & propofé
des